

SAINT-SAIRE

Village Fleuri

DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS



La Gazette de Saint-Saire



Février 2019





SOMMAIRE

Édito	Page 3
Infos Pratiques	Page 4
Les Villageois	Page 6
Infos Diverses	Page 8
Vivre Ensemble	Page 9
Habitat	Page 10
Frelons asiatiques	Page 11
Les Actualités de l'École	Page 12
CCAS	Page 14
AC3S	Page 15
Comité des Fêtes	Page 16
Club des Épis d'Or	Page 18
Conseil Municipal du 3 juillet 2018	Page 19
Conseil Municipal du 2 octobre 2018	Page 20
Récré	Page 23



ÉDITO

Bonjour à toutes et à tous,

Suite à la demande d'un certain nombre d'entre vous, nous publions cette Gazette. Nous attendons vos articles pour la prochaine édition. N'oubliez pas cependant de regarder régulièrement notre site internet pour avoir les actualités en direct (www.saint-saire.fr).

Quelques nouvelles sur la vie de notre village ...

Tout d'abord ce début de janvier a commencé par la traditionnelle cérémonie des vœux. Bonheur, réussite et santé vous ont été adressés très sincèrement et bon nombre d'entre vous a partagé cet après-midi convivial, n'hésitez pas à venir nous rejoindre l'an prochain. Encore merci au comité des fêtes qui a offert la galette des rois et le pétillant.

Pour 2019, notre objectif est de continuer dans l'apurement des comptes de la commune. Le redressement n'est pas simple mais nous sommes confiants, et croyons à la réussite de notre projet. Malgré tout, vous avez pu constater que les impôts fonciers ont diminué et que le taux de la taxe d'habitation n'a pas bougé.

Travaux 2018 : Les travaux des logements avancent comme prévu. Après avoir rénové et loué l'ex presbytère, les Hortensias, le rez de chaussée des Acacias (côté route de Sommary), maintenant c'est au tour des 2 logements du 1^{er} étage des Acacias qui seront loués prochainement. Jean-Luc Simon, agent communal, apporte tout son savoir-faire pour une partie de ces réalisations. La classe de M. Renault a été rénovée. La chaussée et le pont au chemin des Aulnes ont été refaits.

Travaux 2019 : Terminer la remise en état des logements. Refaire la chaussée et le busage du chemin de la Vallée, restaurer la Ruelle à Cats. Rénover la seconde classe. La signalétique dans le centre bourg va être améliorée.

Le recensement réalisé de janvier à février 2018 a permis de dénombrer « 570 » habitants, chiffre en baisse par rapport au recensement de 2015.

Dans les projets pour les années à venir, il ne faut pas oublier que l'aménagement de l'école pour l'accessibilité handicapé doit être réalisé. Mais le sous-préfet nous a certifié qu'il n'y aurait aucune subvention accordée pour les regroupements scolaires dispersés. Avant d'engager des dépenses pour la collectivité, nous souhaitons être certains de la pérennité de notre regroupement tel qu'il existe aujourd'hui. Les estimations réalisées pour les travaux sont de l'ordre de 70 000 €. Il y aura également le schéma de défense incendie à réaliser avec l'aménagement qui va en découler.

En vous souhaitant une bonne lecture,

Maryse Duval,
Maire

OUVERTURE DE LA MAIRIE

- ☛ Le mercredi de 17h à 19h
- ☛ Le samedi de 10h à 12h

Les élus reçoivent également sur rendez-vous en dehors des permanences.

N'hésitez pas à appeler en mairie au 02 32 97 07 80, d'envoyer un mail mairie.saint-saire@orange.fr ou d'appeler Mme le Maire au 06 70 19 66 98.

L'agence postale est ouverte du lundi au jeudi de 9h à 10h30 et le samedi de 9h à 10h45.



LISTE ÉLECTORALE

Les inscriptions sur les listes électorales pour les élections européennes du 26 mai 2019 doivent être faites en mairie avant le 31 mars 2019. Documents nécessaires : un justificatif de domicile et un justificatif d'identité.

RECENSEMENT MILITAIRE



Le recensement militaire **est obligatoire**, pour les garçons et les filles dans les 3 mois suivant l'anniversaire de leur 16 ans. Ils doivent s'inscrire à la mairie munis de leur carte d'identité et du livret de famille des parents. Cette démarche permet de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC) et de l'inscrire d'office sur les listes électorales à ses 18 ans. Il est également nécessaire pour s'inscrire aux examens et concours et au permis de conduire.

CARTE D'IDENTITÉ— PASSEPORT

Depuis le 15 mars 2017, la mairie n'est plus habilitée à réaliser les demandes de cartes d'identité. Il faut vous présenter aux mairies de Neufchâtel en Bray, Forges les Eaux, ... Il en est de même pour les **passesports**. Informations sur le site www.service-public.fr. Le renouvellement de la carte d'identité qui reste gratuite, est soumis à un droit de timbre de 25 € si le précédent titre n'est pas restitué au moment du dépôt du dossier.

SORTIE DES MINEURS DU TERRITOIRE NATIONAL

Depuis le 15 janvier 2017, tout mineur quittant le territoire national sans un représentant légal doit justifier d'une autorisation préalable d'un titulaire de l'autorité parentale. Aucune démarche en mairie ou en préfecture n'est nécessaire, le CERFA °15646*01 est disponible sur le site www.service-public.fr. Pour ceux qui le souhaitent, ces imprimés sont disponibles en mairie.



PACS

Depuis le 1er novembre 2017, vous devez faire enregistrer la déclaration conjointe de Pacs en vous adressant soit à l'officier d'État Civil (en mairie) de la commune de résidence, soit à un notaire.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2019/2020

Les inscriptions pour les enfants nés en 2016 auront lieu le **lundi 18 mars 2019** de 16h30 à 19h à l'école de Neuville-Ferrières. Venir avec :

- ☞ La fiche de préinscription délivrée par la mairie
- ☞ La fiche de renseignements reçue à votre domicile
- ☞ Une photocopie du livret de famille
- ☞ Une photocopie du carnet de santé de l'enfant

FORUM JOBS D'ÉTÉ

La comcom Bray-Eawy organise comme l'an passé un forum Jobs d'été le mercredi 20 mars à la salle des fêtes de Neufchâtel en Bray de 10 h à 17 h.



SÉANCES DE VACCINATIONS GRATUITES

Sont organisées au Centre Médico-Social, 6 rue Jean Jaurès à Neufchâtel en Bray, le **3ème mardi tous les 2 mois de 17h à 18h**, des séances de vaccinations pour les enfants de plus de 6 ans et les adultes (prochaines dates : 19 mars et 21 mai).

- Venir avec la carte vitale et l'attestation de la carte vitale.
- Pour les mineurs, la présence d'un responsable légal est obligatoire.

Pour tous renseignements complémentaires appeler : **Mme Vieuxbled** au **02 76 51 64 13**

LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES

(liste établie par le CMS en date du 15/01/2019)

- Stéphanie Béney, 150 Route de Sommery (02.35.93.96.89)
- Magali Collard, 2580 Route de Sommery (02.35.93.54.66)
- Ludivine Hedin, 146 Route de la Sablière (06.56.84.36.48)
- Bénédicte Leroy, 725 Route de la Sablière (06.12.65.08.47)
- Brigitte Letrésor, 921 Route de la sablière (06.81.21.02.27)
- Sylviane Loisel, 113 Rue du Moulin (02.35 .93. 62. 15)
- Marie-Hélène Pombo, 1 Impasse du Dambec (02 35.93.81.58)
- Marinette Richer-Balavoine, 83 Route de la Côte Pavée (02.35.94.73.85)
- Mylène Santais, 2841 Route de Sommery (06.28.30.60.15)
- Christine Simon, 45 Route de la Croix des Mazis (02 32 97 06 92)



NOTRE CENTENAIRE NOUS A QUITTÉS

Le 19 mai 2018, à l'âge de 102 ans, Mme Franckline Delboulle s'est éteinte. Elle était en quelque sorte avec sa vivacité d'esprit une mémoire vivante de l'évolution de notre société. C'est un pan de la mémoire de notre village qui s'en va. Franckline est la première centenaire de Saint-Saire.

Elle a vu le jour dans la tourmente de la Première guerre mondiale au moment même où débutait la bataille de Verdun. C'était le 18 février 1916 à Beaubec-la-Rosière.

Dès l'âge de 5 ans, la fillette débarque à Saint-Saire dans la ferme familiale. Elle a occupé cette ferme jusqu'à son décès.

Atteinte très jeune de la Polio, Franckline n'est pas née sous une bonne étoile. Mais qu'importe, malgré son handicap et grâce à une foi sans limite, elle franchit les obstacles de la vie avec une énergie sans faille. Après sa communion à Saint-Saire en 1927, elle se marie au même endroit quelques années plus tard à l'âge de 25 ans, lieu également de ses obsèques.

Hélas, Franckline se retrouve veuve après un accident de la route qui emporte son mari. Une épreuve de la vie qui n'aura pas raison de sa détermination. Dix enfants, 36 petits-enfants, 49 arrière-petits-enfants, 9 arrière-arrière-petits-enfants, elle peut être fière de cette belle famille.

ÉTAT-CIVIL 2018

Une pensée pour :

- Franckline Delboulle née Mabire : le 19/05/2018
- Catherine Taquet : le 01/10/2018

Bienvenue aux Petits Saint-Salviens :

- Aloïs Thomas : 07/05/2018
- Armand Thillard : 10/08/2018
- Hugo Morisse : le 05/10/2018
- Juliette Ricaux : 22/12/2018

Félicitations à nos mariés et leurs familles :

- Nathalie Bonge et François Durieu : le 30/06/2018
- Prudence Leron et Valentin Crèveœur : le 07/07/2018
- Éliane Donne et Philippe Boillet : le 28/07/2018



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2018

Le 11 novembre 2018, les anciens combattants, les conseillers municipaux et les habitants des communes de Nesle-Hodeng, Bouelles et Saint-Saire se sont rassemblés, comme ils le font pour toutes les cérémonies commémoratives, afin d'honorer la mémoire de tous les morts pour la France et célébrer la paix. C'était une cérémonie particulière puisqu'il s'agissait du centenaire de la fin de la « Grande Guerre ».

À Saint-Saire, la cérémonie était conduite par Jean-Pierre Brennetuit, Président de L'association des Anciens Combattants de la commune. Une gerbe fut déposée au monument aux morts, ensuite se fut la lecture du discours présidentiel par Mme le Maire, et une minute de silence fut observée. La Marseillaise fut entonnée par la voix de M. Renault, enseignant de St Saire.

Tout le monde est allé à la salle d'activités, pour partager le verre de l'amitié offert par l'association des anciens combattants.

Les anciens combattants de Saint-Saire se sont retrouvés pour leur banquet annuel au Quai Gourmand.



UN SAINT-SALVIEN À L'HONNEUR

Figure du cyclisme, Jean-Michel Avril a décroché le titre de Brayon de l'année 2018 par les internautes du Réveil. Il a été sacré avec 36 % des votes.

Jean-Michel Avril est parti sur les routes à vélo avec son fils, Jean-Christophe, pour un voyage d'Élancourt (Yvelines) à San Remo (Italie). Ils ont accompli un périple de plus de 1 000 km du 1^{er} août au 13 août 2018.

Félicitations à tous les deux !!!

GRAND DÉBAT NATIONAL

Dans le cadre du grand débat national, la mairie se tient à votre disposition pour recueillir votre "expression citoyenne" et la transmettre aux autorités gouvernementales.

Vous pouvez également contribuer en ligne, depuis le 21 janvier, à l'adresse www.granddebat.fr.



Le grand débat national a lieu jusqu'au 15 mars 2019.

FIBRE OPTIQUE

La société AXIANS est mandatée par SEINE MARITIME NUMERIQUE pour déployer le réseau de fibre optique sur la communauté de communes de Bray-Eawy. Ils utilisent les infrastructures existantes notamment les poteaux Orange et ENEDIS.

Ils empruntent le réseau aérien situé sur la Commune. **Un élagage est requis** afin de manœuvrer correctement les camions-nacelles et d'accéder aux poteaux.

Merci de faire le nécessaire et **merci de votre patience** car les travaux risquent de perturber la circulation.



DÉCHETTERIE

Le ramassage des ordures ménagères a lieu tous les mardis matins. **Pensez au tri sélectif**. Des containers sont à votre disposition soit près de la Salle des Loisirs soit derrière la mairie.

La **déchetterie intercommunale** la plus proche est située à Neufchâtel-en-Bray et est ouverte tous les jours sauf le mardi aux horaires suivants :

- Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 8h-12h et 13h30-17h30
- Samedi : 9h-12h et 13h30-16h30
- Dimanche : 10h-12h

Pour y accéder, vous devez détenir une carte qui est disponible à la mairie.



LE BRÛLAGE DES DÉCHETS À L'AIR LIBRE : Une pratique polluante interdite

Depuis longtemps ancré dans nos habitudes, le brûlage à l'air libre des déchets peut apparaître une activité anodine. Il est pourtant strictement interdit pour les particuliers et les collectivités sur l'ensemble du département.

Les feuilles mortes, les tontes de gazon, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage, les déchets d'entretien de massifs et autres déchets végétaux issus de parcs et jardins des particuliers constituent les déchets verts.

Alors, efforçons-nous de bannir ces habitudes pour recourir à de meilleures pratiques :

- compostage,
- paillage,
- apports en déchetteries.

Cette interdiction se justifie notamment par les conséquences environnementales et sanitaires associées à ce brûlage qui est à l'origine d'émissions non contrôlées de gaz et de particules. Parmi ces polluants, certains ont des effets avérés sur la santé (benzène, dioxines, etc.). Exemple : 50 kg de déchets verts brûlés émettent autant de particules que 9800 km parcourus par un véhicule diesel récent (source ADEME).



BRUITS DE VOISINAGE

Sur la voie publique et dans les lieux publics, sont interdits les bruits gênants par leur intensité et notamment :

- De l'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore, tels que postes récepteurs de radio, chaînes hifi ...
- Des réparations ou réglages de moteur.
- De l'utilisation de pétards ou autre pièce d'artifice.



Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie mécanique, ... ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 20h
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h



Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Merci de respecter ces horaires et vos voisins !!

PERMANENCES C.A.U.E.

Vous souhaitez construire, agrandir, ou restaurer votre habitation ? Les architectes du CAUE 76 vous conseillent afin de vous aider à améliorer votre projet de construction, de rénovation ou d'extension en Seine-Maritime

Vous pouvez rencontrer gratuitement un architecte conseiller du C.A.U.E. de Seine-Maritime.

Les conseils proposés peuvent s'adresser aux **particuliers** dans le cadre d'un projet de construction neuve, avant le dépôt de permis de construire, comme aux **professionnels** souhaitant améliorer les performances, le fonctionnement ou simplement l'esthétique de leur bâtiment.

☞ le 1^{er} jeudi de chaque mois, au siège de la Communauté Bray-Eawy

☞ **Gratuit, sur rendez-vous au 02.35.72.94.50**



PERMANENCES HABITAT inHari

Découvrez les Permanences Habitat mises en place par la Communauté Bray-Eawy. Vous bénéficierez de conseils gratuits, d'un **accompagnement personnalisé** dans vos **projets de rénovation**.

Pour qui ?

Les propriétaires ou les propriétaires bailleurs sont éligibles à la demande de subventions.

Pour quels travaux ?

Si vous souhaitez :

- Réduire votre facture énergétique (isolation thermique, chauffage, ventilation, menuiserie)
- Effectuer des travaux d'adaptation à la perte de mobilité, d'aménagement de votre logement
- Faire des travaux de remise aux normes ou des travaux de sortie d'insalubrité.

Le Cabinet **InHari** vous guidera lors des permanences et vous aidera à constituer votre dossier de demande de subventions.

Contact: Mme Sylvie LINANT ☎ 02 32 08 13 21

Ce qu'il faut savoir sur le frelon asiatique

Le frelon asiatique a été découvert pour la première fois en France en 2004. Depuis, il a colonisé la quasi-totalité du territoire français continental et constitue notamment un prédateur des abeilles qui menace la filière apicole française.

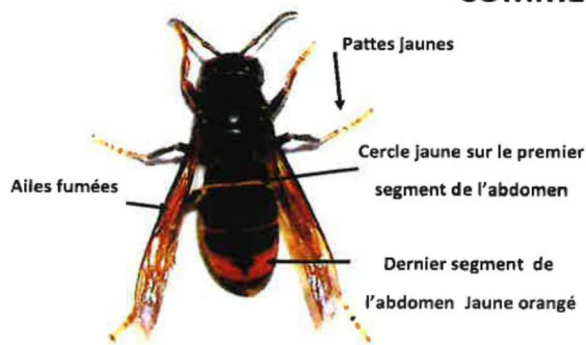
Identification du frelon :

Le frelon asiatique, à dominante noire, possède une large bande jaune-orange sur l'abdomen et des pattes jaunes aux extrémités, il est donc un peu plus petit que le frelon européen. Son nid de forme sphérique ou ovale peut atteindre jusqu'à 80 cm de hauteur.

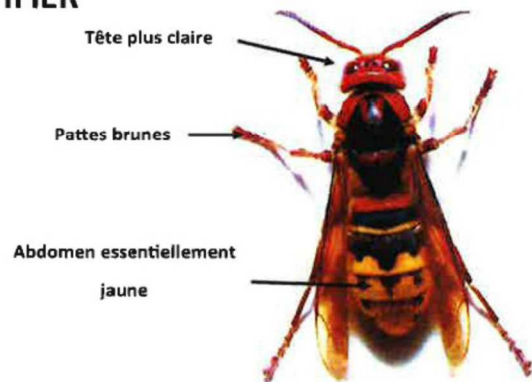
Il est souvent accroché à des hauteurs importantes de l'été à l'automne, mais aussi sous un abri aéré pour les nids primaires à partir du printemps.

FRELON ASIATIQUE = DANGER

COMMENT L'IDENTIFIER



Frelon asiatique 1,7 à 3 cm



Frelon européen jusqu'à 4 cm

Quelle est la dangerosité du frelon asiatique ?

Le frelon asiatique peut devenir agressif s'il se sent menacé ; auquel cas, il peut attaquer en groupe. Son venin n'est pas particulièrement toxique, mais son aiguillon peut traverser les tissus épais et piquer à plusieurs reprises en profondeur.

Quelle est la conduite à tenir en cas de découverte d'un nid de frelons asiatiques ?

- Ne vous approchez en aucun cas du nid et n'essayez pas de le décrocher vous-même,
- Si vous découvrez la présence de frelons asiatiques, vous devez en faire le signalement auprès de la mairie qui en informera la plateforme commune de la FREDON et du GDMA. Vous serez orientés vers une entreprise spécialisée référencée. Cette dernière viendra détruire le nid en toute sécurité. Le coût de la prestation sera à votre charge.
- L'appel aux pompiers est réservé aux cas de dangers avérés pour la population.

Quelle est la période la plus propice pour faire détruire les nids de Frelons asiatiques ?

- Au printemps, il est primordial de repérer les nids primaires (du sol jusqu'à 6m), ex : faîtage de toiture, haies, mobilier de jardin, sous plafond de garage ou abri, et de les faire détruire.
- Du début de l'été à la mi-novembre, les nids secondaires, le plus souvent à la cime des arbres, peuvent être détruits.
- L'intervention de destruction en hiver est inutile, car le nid est déserté par la colonie et ne sera jamais réutilisé.

Que faire en cas de piqûre ?

La piqûre d'un frelon asiatique est très douloureuse, mais pas plus dangereuse que celle d'un frelon européen ou d'une guêpe.

Lorsque l'on vient de se faire piquer par un frelon, l'un des premiers réflexes à avoir est d'ôter toutes ses bagues pour ne pas gêner la circulation sanguine en cas de gonflement. Si vous possédez une pompe à venin, utilisez-la afin d'en ôter une partie. Enlevez le dard avec une pince à épiler si toutefois il est resté dans la peau. Pensez à désinfecter l'endroit où vous avez été piqué et pour limiter le gonflement, passez un glaçon ou une poche de froid sur la zone piquée.

En cas de réaction allergique avec gêne respiratoire ou de piqûres multiples, appelez le 15 ou le 112.

« Nettoyons la nature »

Le vendredi 28 septembre 2018 à Saint-Saire, nous avons fait l'opération « nettoyons la nature » comme chaque année. L'objectif de cette opération est de ramasser les déchets qui sont jetés dans la nature, sur les trottoirs, les talus ... pour les rendre plus propres. Nous étions répartis en 6 équipes avec 2 adultes pour nous accompagner avec des gants et un sac poubelle. Après deux heures de collecte, on est revenus à l'école et on a pesé nos déchets. L'équipe qui a rapporté le plus a eu 7,3 kg. D'une année sur l'autre, on trouve de moins en moins de déchets. Est-ce que c'est parce que les gens sont plus propres ? On l'espère.

Gwendoline



Le cross

Avec le maître, nous avons commencé à nous entraîner sur l'Avenue Verte puis sur un parcours avec des pentes à côté de la rivière. À l'école on s'entraîne le lundi et le vendredi. Le 13 octobre 2018 à Conteville, il faisait très beau. On a commencé par la course des filles et on a le classement sur internet. Les poussines de l'équipe de la Béthune étaient Léna, Daphné, Luane, Emma, Alicia, Éléane, Lyson, Adèle, Gwendoline et Laura. La deuxième course, à Mesnières était le 24 novembre et la 3ème course c'était samedi dernier, le 2 février. Il faisait froid mais il y avait quand même beaucoup de coureurs. Pour le moment notre village est classé 4ème et notre équipe de poussines est 3ème mais on n'est pas loin des 2èmes et 1ères. Il faudra que l'on vienne nombreux pour la finale à Sommary le samedi 16 mars.

Léna et Luane



L'Armistice

Chaque ville ou village a une stèle érigée pour se souvenir des soldats morts ou disparus. Cette stèle se trouve le plus souvent au centre des bourgs, proche des églises et mairies. Elles sont souvent décorées de rameaux d'olivier, de couronnes mortuaires, de médailles de guerre et de remerciements.

L'école Marius Grout de St Saire est allée faire une petite sortie pour voir ce monument aux morts. «C'est une sortie éducative importante» souligne le maître.

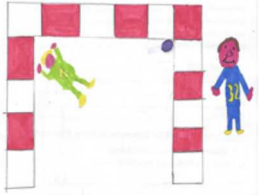
Au cours de cette sortie, les enfants ont appris ce que signifiaient les dessins gravés sur la pierre. Ex : Le rameau d'olivier est un symbole de paix. Ensuite, ils ont rempli un questionnaire qui portait sur les gravures de la stèle. Pour ce moment, les élèves ont appris la Marseillaise. Le maître avait préparé des rallyes poésie et lecture qui ont duré 2 mois et demi.



Pour celui de lecture, il a acheté plusieurs livres parlant de la première guerre mondiale (14-18) dont on devait faire une fiche. Et quant à celui de poésie, le maître en a trouvé 3 de Fabienne Berthomier (Mon enfant, les tranchées et 1914).

Louise et Stacy

L'E.P.S. (le sport)



En début d'année nous faisons du hand ball. Mais maintenant nous faisons du basket ball. Pour les sports collectifs, nous allons à côté de la salle des fêtes au city stade. Le sport c'est le lundi et le vendredi. Il y a des séances où on apprend les gestes techniques (passes ; tirs, dribbles) et des séances avec des matchs. Au début les équipes étaient mixtes. Puis le maître a fait des équipes de filles et des équipes de garçons. Les matchs durent entre 10 et 15 minutes. Parfois on ne peut pas jouer car il y a de la boue ou de la glace.

Clovis et Mathias



La neige à l'école

Le mardi 22 janvier: il y a eu beaucoup de neige à l'école. Quand on est arrivés on a fait une grosse bataille de boules de neige puis on est rentrés faire des divisions et on a refait une bataille de boules de neige après. Mercredi il n'y avait que Madison et Marianne. Jeudi 31 janvier le matin on a rangé la classe puis on a commencé un petit bonhomme de neige qui ressemblait à un gros tas de neige. Vendredi 1er février le matin on a fait le graphique de pluviométrie puis on a fait un bonhomme de neige mal formé qui fond très vite . Bref, on s'est beaucoup amusés.

Aaron et Madison

Science in school

Le mercredi 21 novembre, Martin Coath, un scientifique anglais et Kay, son assistante sont venus dans la classe pour proposer un atelier : the supermarket chemistry (la chimie du supermarché). C'était pour nous montrer que l'on peut faire des sciences, de la chimie, de la physique avec des objets, des produits de tous les jours.

-expérience 1 : le maître avait préparé du jus de chou rouge. On avait 6 gobelets qui contenaient du savon, du citron, du sucre, du bicarbonate, du vinaigre, du sel. Quand on versait le jus de chou, il changeait de couleur en couleurs différentes : rose pour les produits acides, violet pour les neutres et bleu vert pour les produits basiques.

Vinaigre	Sel (salt)	Savon (soap)
Citron (lemon)	Sucre (sugar)	bicarbonate

2. On a produit du CO₂ avec du bicarbonate et du vinaigre. On a mis la main sur le gobelet pour que le gaz ne s'échappe pas, on l'a versé près d'une bougie et la bougie s'est éteinte.

3. On a mis un morceau de foie de volaille et on a versé de l'eau oxygénée. Ça a fait des bulles d'oxygène : quand on a pris un bâtonnet incandescent et qu'on l'a approché des bulles d'oxygène, le bâtonnet s'est rallumé.

4. Le scientifique anglais a frotté une paille sur son pull et ça a fait de l'électricité statique. Il a posé une autre paille sur un pot et avec la première paille, il l'a fait tourner sans la toucher. Mais attention, il ne fallait pas toucher la table sinon ça se décharge.

Maël et Célénia



Lors de sa séance du 12 décembre dernier, le conseil municipal a décidé d'intégrer le CCAS au budget communal.

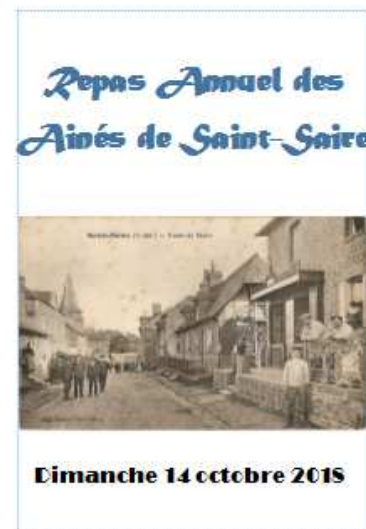
En effet, le CCAS est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1 500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Le conseil municipal a choisi de créer une commission extra-municipale d'action sociale. Les membres de cette commission présidée par Mme le Maire sont : Mme Jacqueline Lamulle, Mme Agnès Lévêque, Mme Ginette Vasse, M. Bruno Biard, M Denis Decaux, M. Alain Goubert, M. Charles-Henri Ricard.

Si vous souhaitez être membre de cette commission, vous pouvez faire votre demande auprès de Mme le Maire. Vous serez les bienvenus.

BANQUET DES AINÉS

Le banquet des aînés a eu lieu le 14 octobre 2018. Il est offert aux habitants de plus de 65 ans et aux membres du conseil municipal. Une quarantaine de convives étaient présents dont Nicolas Bertrand, président de la communauté de communes Bray-Eawy et le père Savarin, prêtre de la paroisse. Il s'agit d'un moment de convivialité privilégié avec nos anciens.



COLIS

Les colis ont été distribués aux personnes âgées de plus de 65 ans par les membres de la commission le vendredi 15 et le samedi 16 décembre. Ce colis était composé d'une bouteille de pétillant, une bouteille de cidre, un neufchâtel, une brioche, une bouteille de vin, une boîte de chocolats et un paquet de 2 tranches de saumon fumé.

L'Association culturelle et sportive de Saint-Saire dite AC3S vous propose tous les lundis de la gym de 19h15 à 20h30 à la salle des loisirs au prix de 70 € à l'année ou bien 30 € les 10 séances.

En septembre 2018, une excursion culturelle à destination de Reims a eu lieu avec visite d'une cave de champagne puis de la cathédrale. La prochaine sortie est prévue le dimanche 15 septembre 2019.



En octobre, une fête d'Halloween gratuite était organisée à la salle des loisirs pour tous les enfants avec concours de dessin, différents ateliers et goûter.

En 2019, la fête d'Halloween est programmée le 30 octobre.

Le dimanche 27 janvier 2018, une sortie à la patinoire de Rouen a permis d'assister au match de hockey sur glace : Rouen contre Strasbourg (Rouen 7 - Strasbourg 3).



L'AC3S 

Organise une soirée dansante
Le samedi 16 mars
À partir de 20h à la salle des fêtes
de saint-Saire

MENU

Aperitif
Assiette mixte
(Poulet, bœuf mijoté aux
Oignons, saucisse accompagnée
D'une brochette de pomme de
terre et d'un gratin de courgettes)
Salade fromage
Café gourmand

Dj
SONOLIVE

La cuisine
De
Bubu

Démonstration de
country par BIG
BANG COUNTRY

Tarif :
20€ par adulte
18€ par adhérent
12€ par enfant-12
ans

Réservation avant le 6 mars
2019
Après de Mme SIMON Christine 0232970692

Le 16 mars 2019, une soirée dansante est organisée avec DJ et repas préparé par un traiteur. Une démonstration de danse country sera faite avec notre groupe « big bang country ». Les tarifs sont de 20 € par adulte, 18 € pour les adhérents et 12 € par enfant de moins de 12 ans. Vous pouvez réserver auprès de Christine Simon au 02 32 97 06 92.

Le samedi 22 juin 2019, la kermesse aura lieu dans la cour de l'école. Elle est co-organisée avec le comité des fêtes et les écoles. En raison de l'Armada, le comité des fêtes et l'AC3S ont décidé de changer la date initialement prévue le 15 juin.

Présidente : Christine Simon
Secrétaire : Florence Lefebvre
Trésorière : Jessica Lefebvre

Un bref retour sur l'année écoulée

Concours de Pétanque ...

Le jeudi de l'ascension a eu lieu notre première manifestation de l'année, le concours de pétanque. Les doublettes ont joué dans la bonne humeur. Les joueurs ont pu déguster « des grillades - frites » préparées par le comité.



Félicitations aux gagnants. Un grand Merci à Sylvain Marais pour le prêt du terrain sans lequel le concours ne pourrait avoir lieu. Et nous souhaitons également remercier les donateurs pour les différents cadeaux offerts aux participants.

Kermesse des écoles ...

La kermesse est co-organisée avec l'AC3S. Beaucoup d'enfants et de parents ont pu jouer tout au long de l'après-midi aux différents stands tels que tir au but, pêche aux canards, casse-œufs ... À l'issue de la kermesse, un livre a été offert par les membres du comité à chaque enfant scolarisé au SIVOS de la Béthune.



Foire à tout ...

Sous le grand soleil d'Août, la Foire à Tout a comme toujours attiré des milliers de personnes venues braver la forte chaleur de ce Dimanche. Nous tenons encore à remercier les nombreux bénévoles, sans eux l'organisation de la Foire à Tout serait compliquée. Nous remercions également, les particuliers pour le prêt des parkings. **Si vous souhaitez faire partie de notre équipe, nous serons ravis de vous compter parmi nos bénévoles.**



Afin de remercier les bénévoles une soirée a été organisée le 22 septembre.



Week-end Loto ...

Le loto du 21 et 22 octobre 2018 s'est déroulé dans la bonne humeur. Le samedi, les participants étaient nombreux, le dimanche il y avait un peu moins de joueurs. Nounou était l'animatrice de ce loto. Les joueurs ont pu déguster tout au long du week-end les crêpes préparées par les membres du comité et autres victuailles.

Soirée disco ...

La soirée dansante du 17 novembre était placée sous le thème du disco. Beaucoup sont venus revêtus de strass et paillettes. L'ambiance était festive avec Fabien, notre DJ préféré, aux platines.

Marché de Noël ...

Journée organisée le samedi 15 décembre. Le père Noël était au rendez-vous, il emmenait les enfants faire une promenade en calèche. L'église était ouverte pour une visite commentée. Le vin chaud a pu être dégusté mais le verglas a fait fuir visiteurs et exposants de bonne heure.

Saint Sylvestre 2018 ...

Nous avons eu l'immense joie de fêter la dernière soirée de l'année jusqu'au bout de la nuit en votre compagnie. Les convives ont dégusté un succulent repas 3*. Feu d'artifice, confettis et joie résumant parfaitement cette soirée. Merci à vous tous pour cette superbe ambiance. **Toute l'équipe du Comité des Fêtes vous renouvelle ses meilleurs vœux.**



Retrouvez-nous pour les manifestations suivantes :

- ☞ Samedi 13 avril : Soirée Irlandaise
- ☞ Dimanche 21 avril : Chasse aux Œufs
- ☞ Jeudi 30 Mai : Concours de Pétanque
- ☞ Samedi 22 Juin : Kermesse (organisée avec l'AC3S)
- ☞ Dimanche 4 Août : Foire à tout
- ☞ Samedi 2 novembre : Soirée dansante
- ☞ Marché de Noël : Vendredi 13 décembre

Président : Mickaël De Freitas Vaz
Secrétaire : Amélie Vivien
Trésorier : Jérémy Lerat
Mail : cdfsaintsaire@gmail.com



Suivez-nous sur notre page facebook : Comité des fêtes de Saint-Saire

Créé en 1990, le Club des Épis d'Or, affilié à la Fédération départementale Générations Mouvement, compte 75 adhérents.

Près d'une trentaine d'entre eux sont inscrits aux cours de yoga animés par Martine Jourde, le mardi matin. Vingt membres participent également une fois par mois à l'atelier mémoire.



Lors de l'assemblée générale du 9 janvier, la présidente, Jacqueline Lamulle, a rappelé les animations de l'année écoulée à savoir la coïncée d'or, un après-midi théâtral, un voyage en Baie de Somme, le repas de la com'com, un déjeuner-spectacle au Puits enchanté et deux banquets. Un calendrier est offert à tous les adhérents.

Christiane Mascarelle, trésorière, a donné lecture du bilan financier puis il a été procédé au renouvellement du conseil d'administration avec l'entrée de deux nouveaux membres : Denise Sauval et Gérard Dagicour. Le conseil d'administration est ainsi composé de 10 membres. Cette première rencontre de l'année s'est terminée par le partage de la galette des rois en présence de Madame le Maire.



Pour l'année 2019, les deux prochaines animations sont :

CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL DE MAMIELE
ÉCRIVAIN-ÉCRITICES 4 VOLS

SÉLECTION À :
76270 SAINT SAIRE

Club des Épis d'Or Mercredi
Salle des Loisirs **27**
FÉVRIER
2019

Contacteur le : 02 32 97 07 12

INSCRIPTIONS À PARTIR DE 13 H 00
Participation : 1 € €

DÉBIT DE LA PREMIÈRE PARTIE : 14 €

SAINT-SAIRE

Dimanche 10 mars
14 Heures 30 - Salle des Loisirs

THEATRE

Art'monik
Une pièce de Christian OOB
"RIFIFOIN DANS L'HERITAGE"

Prix des places : Adulte : 9 € Enfant : 6 €
Adhérent du Club des Épis d'Or : 6 €

Réservations : 02 32 97 07 12
Organisation : Club des Épis d'Or

Présidente : Jacqueline Lamulle
Secrétaire : Jacqueline Lamulle
Trésorière: Christiane Mascarelle



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 03 JUILLET 2018 sur 200

L'an deux mil dix-huit, le trois du mois de juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Saire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 20 heures 30 minutes, sous la présidence de Madame Duval Maryse, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26/06/2018

Présents : 09

Maryse Duval, Denis Decaux, Bruno Biard, Charles-Henri Ricard, Joël Donne, Fabienne Dessaux, Michel Lahaye, Séverine Ricius, Ginette Lannel.

Absents/excusés : 05

Etienne Lurois (qui a donné pouvoir à Maryse Duval), François Durieu (qui a donné pouvoir à Michel Lahaye), Christine Dieutre (qui a donné pouvoir à Ginette Lannel), Alain Gouber, (qui a donné pouvoir à Charles-Henri Ricard), Philippe Duval (qui a donné pouvoir à Bruno Biard).

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de votants : 14

Secrétaire de séance : Joël Donne

Les compte-rendu du conseil municipal du 22 mai 2018 et du 12 juin 2018 ont été lus et approuvés.



DÉLIBÉRATION du 03/07/2018 - N° 29

CHOIX DE VENTE OU DE TRAVAUX AU LOGEMENT « LES ACACIAS »

Une estimation du prix de vente pour le logement « Les Acacias » a été faite pour un montant de 180 000€. L'estimation semble élevée.

Les travaux pour remettre en état le logement « Les Acacias » sont estimés à 75 000€ (remise en état de l'escalier, peinture, porte d'entrée à changer, travaux divers dans les 4 logements, ...). Il faut se renseigner pour savoir si des aides peuvent être attribuées. Les travaux seront effectués sur 2 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de réhabiliter le logement « Les Acacias ».

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0



QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Logement la poste : le locataire part au 30 août 2018 et un nouveau locataire arrive au 1^{er} septembre 2018
- Logement du CCAS : Travaux de réparation de toiture à envisager
- Subventions accordées par le Département pour toutes les demandes faites et la DETR pour le chemin des Aulnes seulement. Toutes les subventions attendues pour les Bois Illards ont été perçues
- Compte-rendu de la commission du patrimoine communal : Des travaux de peinture sont à prévoir à l'école pendant les vacances scolaires
- Planning des travaux à établir pour 2019 et 2020
- Désherbeur : il est proposé de louer du matériel pour faire un essai
- Fonds baptismaux : des problèmes d'humidité sont constatés. Un démontage va être réalisé afin de voir l'état
- Agarespace : réparation des buts
- Défense incendie : la borne incendie à la Croix des Cloutiers est à changer
- CR rendez-vous avec le Département et la région : un radar pédagogique va être installé, une étude pour la sécurisation du carrefour va être réalisée par la DDR. Le car du lycée Forges-Neufchâtel devrait s'arrêter à l'arrêt officiel en face des jardins de l'Avenue verte.
- Un bureau est mis à disposition du Comité des fêtes.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15 minutes.



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 02 OCTOBRE 2018 Folio 122 sur 200

L'an deux mil dix-huit, le deux du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Saire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 20 heures 30 minutes, sous la présidence de Madame Duval Maryse, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/09/2018

Présents : 13

Maryse Duval, Denis Decaux, Bruno Biard, Charles-Henri Ricard, Joël Donne, Fabienne Dessaux, Michel Lahaye, Séverine Ricius, Ginette Lannel, François Durieu, Christine Dieutre, Alain Goubert, Philippe Duval.

Absents/excusés : 01

Etienne Lurois,

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de votants : 13

Secrétaire de séance : François Durieu

Le compte-rendu du conseil municipal du 3 juillet 2018 a été lu et approuvé.

INTERVENTION DE LA GENDARMERIE

L'Adjudant Valéry HAMEL présente la nouvelle Brigade Territoriale de contact du Pays de Bray, qui a pour vocation la médiation, le contact et la proximité avec les élus et la population.

DÉLIBÉRATION du 02/10/2018 - N°30

RIFSEEP élargi aux agents techniques

Vu la délibération N°39 du 10 juillet 2017 mettant en place le RIFSSEP

Vu l'arrêté ministériel du 16 juin 2017 pris pour l'application aux corps des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer et des adjoints techniques de la police nationale des dispositions du décret n°2014-512 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'élargir la liste des bénéficiaires au RIFSEEP :

- dans son article 1 : au cadre d'emploi de la filière technique
- dans son article 4 : de répartir par groupes de fonctions pour le cadre d'emploi des adjoints techniques comme décrit dans le tableau ci-dessous :

Groupe de fonctions pour le cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux		
Groupe de fonctions	Emplois	Montants annuels plafonds C.I.A
Groupe 1	Adjoint technique	1 260€
Groupe 2	Autres fonctions	1 200€

- les autres articles (2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10) de la délibération N°39 du 10 juillet 2017 restent inchangés.

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION du 02/10/2018 - N°31

STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ BRAY-EAWY

Madame le Maire présente la demande de la Communauté Bray-Eawy concernant le vote de son schéma de mutualisation. Considérant la réunion du Conseil Communautaire du 4 juillet 2018 où il a été précisé que le vote de ce schéma de mutualisation par les membres de la Communauté de communes est subordonné à



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 02 OCTOBRE 2018 Folio 123 sur 200

l'accord des Conseils Municipaux dans les 3 mois à compter de la notification soit avant le 17 octobre 2018 (sans délibération avant cette date butoir, l'avis sera réputé favorable)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le vote de son schéma de mutualisation.

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0



DÉLIBÉRATION du 02/10/2018 - N° 32

TARIFS COMMUNAUX 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote les tarifs communaux 2019 comme suit :

Columbarium:

Case 15 ans : 357 €

Case 30 ans : 561 €

Droit de dépôt d'une urne : 51 € Droit de dépôt des cendres dans le jardin du souvenir : 51 €

Cimetière :

Concession de 2 m²

30 ans : 82 €

50 ans : 102 €

Concession enfant (1m²)

41 €

51 €

Droit de superposition (dès la 2^{ème} inhumation) :

30 ans : 41 €

50 ans : 51 €

Perpétuelle uniquement pour les concessions déjà existantes perpétuelles : 102€

Droit de dépôt d'une urne funéraire dans un caveau de famille :

30 ans : 41 €

50 ans : 51 €

Perpétuelle uniquement pour les concessions déjà existantes perpétuelles : 102€

RESTAURANT SCOLAIRE	
Vin d'honneur	40,00 €
1 journée	90,00 €
1 journée supplémentaire	45,00 €

SALLE DES LOISIRS FRAIS ÉLECTRIQUES INCLUS	
Vin d'honneur semaine	65,00 €
Location 1 journée	190,00 €
Jour supplémentaire	70,00 €
Location commerciale (1 ^{er} jour et sans cuisine)	235,00 €
Idem 2 ^{ème} jour	120,00 €
Salle de réunion en complément	50,00 €
Forfait ménage de base	60,00 €
Forfait ménage complet	120,00 €

SALLE DE REUNION DE LA SALLE DES LOISIRS	
Avec office de réchauffement - 1 journée	125,00 €
Sans office de réchauffement - 1 journée	55,00 €

LOCATION MATERIEL DIVERS	
1 à 4 tables pliantes avec chaises PVC	10,00 €
5 à 8 tables pliantes avec chaises PVC	20,00 €
8 à 12 tables pliantes avec chaises PVC	30,00 €
de 1 à 4 tables en bois avec bancs	10,00 €

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 02 OCTOBRE 2018

Folio 124 sur 200

Un chèque de caution de 120€ sera demandé avant la location de la salle et restitué en fin de location si l'état des lieux de sortie est correct. Celui-ci sera encaissé en cas de dégradation.

Lors du décès d'un résidant de la commune la petite salle des loisirs, la bibliothèque ou le restaurant scolaire pourront être mis à disposition gratuitement à condition d'être libre.

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0



DÉLIBÉRATION du 02/10/2018 - N° 33

VALIDATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRE TRAVAUX « CHEMIN DES AULNES »

Monsieur Michel Lahaye présente les différentes offres reçues des entreprises « HENRIET » « EBTP » « DR » concernant les travaux « Chemin des Aulnes » ; après avis de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 18 septembre 2018, il est proposé aux membres du conseil municipal de retenir l'entreprise HENRIET.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de retenir l'entreprise HENRIET pour un montant d'environ 43 570 € TTC et autorise Madame le Maire à signer tous les documents liés à cette opération.

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0



DÉLIBÉRATION du 02/10/2018 - N° 34

SUBVENTION DE LA COMMUNE AU COMPLEXE COMMERCIO TOURISTIQUE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de verser une subvention exceptionnelle de la commune de 9 555€ au Complexe-commercio touristique pour l'année 2018, comme il a été prévu au budget 2018 au compte 67441.

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0



DÉLIBÉRATION du 02/10/2018 - N° 35

REMPLACEMENT POTEAU INCENDIE N° 3

Monsieur Michel Lahaye présente les différentes offres reçues des entreprises « VEOLIA » « TPB » « DR » concernant le remplacement du poteau incendie N°3 se trouvant Route de la Sablière/Angle Route de la Croix des Mazis

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de retenir l'entreprise Véolia pour la fourniture et la pose du poteau incendie N°3 pour un montant de 2340€ TTC.

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0



QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Compte-rendu de réunion avec le lieutenant Letrou du SDIS
- Com-Com Bray Eawy : Bilan d'activités 2017
- Insee : Résultats de comptage sur l'enquête de recensement de la population 2018
- Divers sujets sont abordés : non-paiement de loyers d'un locataire, problème de voisinage, travaux dans les logements communaux, la peinture dans la classe de l'école est appréciée, prévoir de repeindre la porte de l'église au printemps,
- Voirie : Route du Beau Soleil, haies à tailler Impasse du Dambec, fuite d'eau Rue du Moulin, nettoyage à la Croix des Aulnes

PORT DU CALVADOS SA DEVISE : SEMPER VIRET	STYLE MUSICAL AMOUR BESTIAL	CHÈRE UNE PLAGE DU DÉBARQUEMENT	ANOMALIES INFORMATIQUES ATTRAPENT ENSEMBLE DE LIGNES	IL PREND LE PIED DU CAVALIER NÉGATION
COUVRIR D'EAU BREF SIFFLEMENT		ONOMATOPEE ENFANTINE COUP DE CHIEN		PRENAIT SOIN DU CHALAND
CERCLE AU DOIGT, MAIS PAS À L'ŒIL	SAINTE DE LISIEUX CONTESTER UNE VÉRITÉ		IL SE PÊCHE EN MÉDITERRANÉE	
ABRITE LE MUSÉE DE L'IVOIRE	PRÉFIXE PRIVATIF PRÉNOM RUSSE	TYPE DE SOCIÉTÉ SCORE AU GOLF	ILS SERVAIENT À RANIMER	PREND SA SOURCE PRÈS DE SÈES
ARMA LE BATEAU SIGLE DE JEUX		ROI DE SHAKESPEARE L'ÉTERNEL MASCULIN	CE N'EST PAS PLEIN SUD	
	C'EST LE MOMENT DE RESPECTER L'ORDRE		CULTURE DU PAYS DE CAUX	
BADAUDS ET PASSANTS S'Y CROISENT		QUI TÉMOIGNE D'UNE BELLE AGILITÉ		

Tarte aux Carottes et Neufchâtel

Pour 6 à 8 personnes

Pâte Brisée ou feuilletée — 1 kg de carottes — 100 g de crème fraîche — 200 g de fromage de neufchâtel — 3 œufs — noix de muscade.

Peler les carottes et les couper en rondelles, les faire cuire à l'eau salée ou à la vapeur pendant une vingtaine de minutes.

Étaler la pâte. Foncer une tourtière ou des moules individuels.

Quand les carottes sont cuites, les écraser en purée.

Laisser dessécher sur feu doux. À cette purée, ajouter la crème, le fromage émietté et les œufs battus.

Assaisonner. Verser ce mélange sur le fond de tarte.

Faire cuire à four chaud (th. 8) pendant 45 mn en baissant la température en fin de cuisson. Servir chaud.

			6	1	7	3		
				5	4			2
	6	9		3			4	
	8		1					
7	2	4			6			1
			2			7		
						8	7	
6	5					4	3	
		7			8	1		

Solution des jeux sur le site internet ou dans le prochain numéro

SAINT-SAIRE

COMITÉ NATIONAL
Village Fleuri
DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS



Rendez-vous pour notre prochaine
édition ...

